

La sécurisation de la prise du Golu adoptée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse

Saveriu Luciani, Président de l'OEHC a présenté le rapport n ° 017 intitulé : « Sécurisation et mise en conformité de la prise du Golu », lors de la dernière session de l'assemblée de Corse qui s'est déroulée les 26 et 27 janvier derniers.

Située sur la commune d'I Prunelli di Casaconi, la prise d'eau du Golu permet l'alimentation en eau de l'ensemble des terres agricoles du nord de la Plaine Orientale et la desserte de la station de pompage de Casamozza.

En période estivale, elle permet également l'alimentation en eau de la CAB.

En 2013, la sécurisation de la prise et sa mise en conformité ont déjà fait l'objet d'une demande de financement, alors approuvée par la CTC, pour un montant total de travaux hors taxes estimés à 3 300 00 euros, initialement financé par l'état au titre du PEI et la Collectivité Territoriale de Corse.

Par la suite l'accord définitif concernant la déclaration au titre du code de l'environnement a été obtenu en avril 2016. Afin d'être complet, le projet devait également comporter un dossier « loi sur l'eau » préalablement déposé en 2015.

Aussi, le nouveau plan de financement, voté à l'unanimité dans le cadre des rapports de l'Exécutif en matière de maîtrise de l'eau prévoit d'intégrer l'ensemble des travaux relevant de la restauration de la continuité biologique (faisant partie de l'Objectif 1.1 « Restaurer les milieux aquatiques » que l'Agence de l'eau soutien) et du fonctionnement sédimentaire.

Les aménagements opérés et travaux de restauration engagés permettront de répondre au mieux à la préservation, la gestion et à la restauration du milieu aquatique.

Autre objectif, la mise en conformité des ouvrages de prélèvement en vue de son utilisation pour l'alimentation en eau potable et l'amélioration des conditions de prélèvement de la ressource.

Enfin la sécurisation de l'ouvrage de prélèvement visant l'alimentation en eau brute du secteur agricole Bastia/Folelli et la desserte du secteur de la CAB.

Le montant de l'opération est quant à lui maintenu à 3 300 00 euros HT.

En vue de modifier le plan de financement de cette opération, une demande sera ainsi adressée à l'Agence de l'eau sur la base de la répartition suivante :

- Etat – Pei (47%)
- CTC (37%)
- Agence de l'eau (16%)

Relevant du Programme Hydraulique Structurant, ce rapport fait partie des quatre dossiers qui seront soumis à l'examen du Pré-corepa, le 6 février prochain à savoir :

- L'amélioration des rendements des réseaux d'eau brute du sud-est de la Corse.
- L'amélioration des rendements des réseaux d'eau brute du sud de la Plaine Orientale.
- Le renforcement et la sécurisation de la conduite de transfert du Fium'Orbu.